

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 17 mai 2017

Monsieur Guy TEISSIER, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 102 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Patrick BORE - Nicole BOUILLOT - Nadia BOULAINSEUR - Valérie BOYER - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriat DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Vincent GOMEZ - José GONZALEZ - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Noro ISSAN-HAMADY - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Xavier MERY - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Christyane PAUL - Christian PELLICANI - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Gérard POLIZZI - Marlène PREVOST - Muriel PRISCO - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Emmanuelle SINOPOLI - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Claude VALLETTE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Loïc BARAT représenté par Jacques BESNAÏNOU - Mireille BENEDETTI représentée par Mireille BALOCCO - Jean-Louis BONAN représenté par Patrick BORE - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Sandrine D'ANGIO représentée par Jeanne MARTI - Monique DAUBET-GRUNDLER représentée par Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Pierre DJIANE représenté par Michèle EMERY - Frédéric DOURNAYAN représenté par Emilie DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET représentée par Martine RENAUD - Martine GOELZER représentée par Dominique DELOURS - Annie GRIGORIAN représentée par André GLINKA-HECQUET - Michel ILLAC représenté par Martine MATTEI - Nathalie LAINE représentée par Régine GOURDIN - Gisèle LELOUIS représentée par Dany LAMY - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Guy MATTEONI représenté par Emmanuelle SINOPOLI - Danielle MILON représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Richard MIRON représenté par Frédéric COLLART - André MOLINO représenté par Sophie CELTON - Claudette MOMPRIVE représentée par Grégory PANAGOUDIS - Virginie MONNET-CORTI représentée par Nathalie FEDI - Yves MORAINÉ représenté par Gérard CHENOZ - Jérôme ORGEAS représenté par Roland GIBERTI - Patrick PADOVANI représenté par Michel AZOULAI - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Roland POVINELLI représenté par Paule JOUVE - Marine PUSTORINO-DURAND représentée par Patrick PAPPALARDO - Jean ROATTA représenté par Guy TEISSIER - Sandra SALOUM-DALBIN représentée par Christyane PAUL - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO représentée par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Jean-Louis TIXIER représenté par Patrick GHIGONETTO - Lionel VALERI représenté par Andrée GROS - Josette VENTRE représentée par Albert GUIGUI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALLETTI - Jean-Pierre BAUMANN - Sabine BERNASCONI - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Frédéric BOUSQUET - Michel CATANEO - Catherine CHAZEAU - Laurent COMAS - Michel DARY - Jean-Claude DELAGE - Arlette FRUCTUS - Jean-Claude GAUDIN - Bruno GILLES - Georges GOMEZ - Bernard JACQUIER - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - Marie MUSTACHIA - Didier PARAKIAN - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Véronique PRADEL - Stéphane RAVIER - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Eric SCOTTO - Nathalie SUCCAMIELE - Maxime TOMMASINI - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Signé le 17 Mai 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 2 Juin 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

DEEN 002-590/17/CT

■ Attribution d'une subvention de fonctionnement au Pôle Mer Méditerranée et approbation de la convention

Avis du Conseil de Territoire

DPEATSV 17/15380/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre des dispositions de l'article L 5218-7, I du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Territoire est saisi pour avis du rapport présenté ci-après :

Dans le cadre de sa stratégie de développement économique la Métropole Aix-Marseille-Provence soutient l'innovation et le développement des filières d'avenir.

A ce titre, la Métropole Aix-Marseille-Provence a vocation à soutenir l'action des 6 pôles de compétitivité principalement impliqués sur son territoire : Optitec, Eurobiomed, Mer Méditerranée, Solutions Communicantes Sécurisées, Capenergies, Safe.

Un pôle de compétitivité rassemble sur un territoire bien identifié et sur une thématique ciblée, des entreprises, grands groupes, PME, ETI, des laboratoires de recherche et des établissements de formation. Les pouvoirs publics nationaux et locaux sont étroitement associés à cette dynamique collaborative.

Créés en 2004, les pôles de compétitivité ont vocation à soutenir l'innovation en favorisant le développement de projets collaboratifs de recherche et développement (R&D) particulièrement innovants. Ils accompagnent également le développement et la croissance des entreprises membres du pôle grâce notamment à des actions de soutien pour la mise sur le marché de nouveaux produits, services ou procédés issus des résultats des projets de recherche et développement et en aidant les entreprises impliquées à prendre une position de premier plan sur leurs marchés en France et à l'international.

Présentation du pôle :

Le pôle Mer Méditerranée opère sur les régions PACA, Corse et Occitanie et porte la thématique du développement des activités maritimes sur les marchés applicatifs suivants :

- Sécurité et Sûreté Maritimes
- Naval et Nautisme
- Ressources énergétiques et minières marines
- Ressources biologiques marines
- Environnement et Aménagement du Littoral
- Ports, Infrastructures et Transports maritimes

Cette ambition se décline en trois orientations stratégiques

- Etre un des principaux leviers de la politique maritime intégrée et redéployer les politiques nationales au niveau régional
- Etre une référence internationale dans le domaine maritime et littoral et valoriser leurs membres et leurs territoires à travers la marque « Pôle Mer » en consolidant notamment sa position de leader autour du Bassin Méditerranéen
- Etre un moteur de la compétitivité des entreprises par le développement d'une offre de service orientée business pour ses membres et la structuration et l'animation de filière.

Signé le 17 Mai 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 2 Juin 2017

Le pôle Mer Méditerranée compte 405 adhérents : 211 PME, 76 Groupes et Entreprises non PME, 75 Organismes de recherche et de formation, 43 membres de l'écosystème (banques, associations, réseau consulaire...) dont 114 issus du territoire Aix-Marseille Provence, parmi lesquels on compte 73 entreprises.

Bilan des actions 2016

Programmes collaboratifs de Recherche et Développement

Pour le territoire Aix-Marseille-Provence le pôle a monté depuis sa création 114 projets collaboratifs de R&D financés. En 2016, 9 nouveaux projets ont été financés dans ce cadre. En cumul historique, les projets accompagnés par le pôle ont généré 328 millions d'euros de dépenses de Recherche & Développement.

Contribution à la stratégie de développement territorial

- Les contrats de Baie

Le pôle est membre du comité de baie de la rade de Marseille : mise en place du contrat, participation aux réunions des commissions : pollution-qualité des eaux, préservation et restauration des écosystèmes, sensibilisation.

Le Pôle a été également impliqué dans la consultation visant à mettre en place des parcs Natura 2000 au large.

- Développement de la filière Eolien Flottant Off-Shore

Une task force réunissant les principaux acteurs publics (ARII, Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence, DIRECCTE, ADEME, GPMM/DREAL) et les Pôles Mer Méditerranée et Capénergies a été mise en place en 2015 pour faciliter et accompagner le développement d'une filière industrielle sur l'Eolien Offshore Flottant en PACA. Une étude stratégique a été lancée pour contribuer à structurer cette filière émergente.

Le pôle Mer Méditerranée a été central dans le cadre du processus de concertation pour la mise en place d'une ferme pilote de 3 éoliennes (Projet Provence Grand Large attribué à EDF-EN) sur le territoire Ouest-Provence de la Métropole.

- Programme de recherches Vasco2 dans le cadre du projet PIICTO

Inscrit dans le cadre du projet structurant PIICTO, le programme de recherches VASCO² (Bio-valorisation du CO² par cultures de micro-algues marines) a été retenue dans le cadre d'un appel à projets de l'ADEME.

Le Pôle Mer a apporté ses compétences et affecté une personne à temps plein pour la rédaction de la candidature à l'appel à projets.

Objectifs et plan d'actions 2017

Accompagnement et développement des entreprises de la filière :

Pour chacun de ses domaines d'activité stratégiques, le Pôle continuera à accompagner ses membres vers la valorisation économique de leurs innovations et ressources. Au-delà de la mission d'accompagnement que lui confère le statut de Pôle de Compétitivité, il développe une offre de services complémentaire pour le soutien à la croissance économique de ses membres et le développement économique territorial.

Signé le 17 Mai 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 2 Juin 2017

Le Pôle Mer propose à ses membres une offre de services dédiés à la « compétitivité, croissance et emploi », afin d'accompagner au mieux le développement et la pérennité de ses membres.

Le contrat de croissance est la forme la plus aboutie et complète de l'accompagnement du Pôle. Il traduit la volonté de concentrer ses moyens d'action sur des TPE et PME, qui présentent un potentiel et une volonté de croissance forte.

Dans ce contexte, les entreprises candidates et le Pôle définissent des objectifs de résultat, puis engagent ensemble un plan d'actions pluriannuelles.

Le Pôle devient un partenaire actif, en mobilisant forfaitairement l'ensemble de son offre de services (stratégie, financement, innovation, international, développement durable, compétences,...) pour permettre à l'entreprise partenaire d'atteindre les résultats définis en commun.

En 2017 le Pôle ambitionne de signer plus d'une dizaine de contrats avec des entreprises du Pôle, voire avec de futurs adhérents, portant un ou plusieurs des services mentionnés ci-dessus.

- L'international

Le groupe de travail international constitué d'une vingtaine de membres représentatifs des quatre collèges du Pôle, a défini sa stratégie ayant comme principaux objectifs :

- Accompagner l'augmentation du CA à l'export des entreprises
- Favoriser l'accès aux marchés internationaux pour les PME non exportatrices
- Etendre le nombre de membres décidant de se positionner sur les marchés internationaux

Ainsi, le Pôle propose deux niveaux de service à l'international :

- Un « Pack International », ensemble d'actions pensées sous forme de parcours pour conduire les PME sur de nouveaux marchés.
- Des actions plus « classiques » de promotion des membres à l'international

Poursuite de la contribution aux projets structurants du territoire

- Etude Scrubber

Le Grand Port Maritime de Marseille-Fos souhaite faire étudier par un consortium conduit par le Pôle la faisabilité d'un scrubber (lavage des fumées rejetées par les cheminées des navires) mobile pouvant se positionner soit à bord d'une barge à couple avec un navire commercial soit à terre au poste d'amarrage du même navire.

Tous les types de navire seront étudiés avec un focus plus précis sur la croisière.

Le Pôle a sollicité également une aide de l'ADEME pour compléter le budget alloué par le Port, le consortium industriel autofinçant également une partie de l'étude.

- Projet Vasco 2

Le Pôle Mer Méditerranée a facilité la construction du projet Vasco 2 pour le compte du Grand Port Maritime de Marseille-Fos et de ses partenaires institutionnels (dont la Métropole Aix-Marseille Provence) et industriels. L'Ademe a retenu pour cofinancement ce projet lancé en 2016.

Le Pôle intervient en soutien du GPMM sur l'ensemble du projet qui se terminera en 2019.

Promotion de la filière et de ses membres : organisation et partenariat sur salons, conférences et séminaires

Le Pôle participe tout au long de l'année, en tant qu'organisateur ou partenaire à des manifestations régionales, nationales et internationales pour la promotion de ses filières territoriales, de ses activités et de ses membres.

Le programme 2017 inclut les manifestations suivantes :

Signé le 17 Mai 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 2 Juin 2017

- Euromaritime (février 2017 – Paris) : Salon des acteurs de l'économie fluviale et maritime. Stand mutualisé pour le pôle Mer et ses membres
- FOWT (mars 2017 – Marseille) : Salon international dédié à l'éolien flottant off-shore co-organisé par le Pôle avec la CCI Marseille-Provence
- Seanergy (mars 2017 – Le Havre) : Salon dédié aux Energies Marines Renouvelables
- Stand mutualisé pour le pôle Mer et ses membres
- CM2 (novembre 2017 – Croatie) : Conférence maritime méditerranéenne où le Pôle fait partie du comité d'organisation
- Pollutec 2017, Hydrogaïa 2017, Energaïa 2017, Access Security.....

Dans ce cadre, le pôle Mer Méditerranée sollicite le soutien financier de la Métropole Aix-Marseille Provence, à hauteur de 39 000 euros, représentant 1,13 % du budget prévisionnel 2017 de 3 431 365,27 euros.

Budget Prévisionnel Pôle Mer Méditerranée 2017

DEPENSES	A	B	C	D	E	TOTAL
PERSONNEL	246 497,57	506 939,29	237 427,27	73 115,71	306 260,52	1 370 240,36
Dont BRUT	164 331,71	337 959,52	158 284,85	48 743,81	204 173,68	913 493,57
Dont CP	82 165,86	168 979,76	79 142,42	24 371,90	102 086,84	456 746,79
PERSONNEL EXTERIEUR	-	237 837,60	125 071,68	78 197,84	-	441 107,12
MAD onéreuses	-	53 808,50	48 588,55	45 725,80	-	148 122,85
MAD gratuites	-	184 029,10	76 483,13	32 472,05	-	292 984,27
DEPENSES EXTERNES	84 100,00	262 740,46	240 663,15	143 246,01	353 000,03	1 083 749,65
CONSULTANTS (contrats cadre annuels)	24 000,00	21 990,00	19 800,00	5 110,00	-	70 900,00
SS TRAITANCE & CONSULTANTS PONCTUELS	15 000,00	30 800,46	96 813,15	125 136,01	310 000,03	577 749,65
AUTRES ACHATS	2 000,00	8 750,00	3 050,00	-	2 500,00	16 300,00
DOCUMENTATION	-	8 000,00	-	-	-	8 000,00
SALONS& MANIFESTATIONS	10 000,00	59 400,00	66 200,00	-	-	135 600,00
COMMUNICATION	5 000,00	25 000,00	31 000,00	-	13 700,00	74 700,00
DEPLACEMENTS RECEPTIONS	28 100,00	90 800,00	23 800,00	13 000,00	26 800,00	182 500,00
COTISATIONS	-	18 000,00	-	-	-	18 000,00
CHARGES REPARTIES	47 119,11	133 566,36	66 594,27	27 248,08	88 155,34	362 683,15
CHARGES GENERALES	29 270,58	82 971,95	41 368,62	16 926,62	54 762,45	225 300,22
CHARGES DE LOCAUX	17 848,53	50 594,40	25 225,64	10 321,46	33 392,89	137 382,93
SOUS TOTAL	377 716,68	141 083,70	669 756,36	321 807,65	747 415,89	3 257 780,27
CONTRIBUTIONS	35 480,00	111 605,00	26 500,00	-	-	173 585,00
TOTAL	413 196,68	252 688,70	696 256,36	321 807,65	747 415,89	3 431 365,27

Signé le 17 Mai 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 2 Juin 2017

Métropole d'Aix-Marseille-Provence
DEEN 002-590/17/CT

RECETTES	A	B	C	D	E	TOTAL
PRESTATIONS	-	141 000,00	160 400,00	255 500,00	-	556 900,00
SUR ACTIONS	-	66 000,00	160 400,00	-	-	226 400,00
SUR OFFRE DE SERVICE	-	75 000,00	-	253 000,00	-	328 000,00
AUTRES	-	-	-	2 500,00	-	2 500,00
SUBVENTIONS	377 716,68	551 163,44	331 600,00	-	747 415,89	2 007 896,00
PROGRAMMES EUROPEENS	-	-	-	-	619 496,00	619 496,00
FNADT	84 800,92	150 199,08	-	-	-	235 000,00
DIRECTE	21 651,30	38 348,70	-	-	-	60 000,00
ETAT / OPERATIONS	-	-	172 300,00	-	-	172 300,00
REGION PACA ANIMATION	107 499,68	192 500,32	-	-	-	300 000,00
REGION OCCITANIE	70 000,00	-	-	-	-	70 000,00
REGION PACA/ OPERATIONS	-	41 800,00	108 500,00	-	-	150 300,00
REGION OCCITANIE/ OPERATIONS	-	-	30 000,00	-	-	30 000,00
FINANCEMETNS D'OPERATION A PRECISER	-	-	-	-	-	-
DEPARTEMENT 06	-	-	-	-	-	-
DEPARTEMENT 13	-	-	-	-	-	-
DEPARTEMENT 83	-	-	-	-	-	-
VILLE DE MARSEILLE	5 357,99	7 332,30	-	-	7 309,71	20 000,00
SAN OUEST	2 678,99	3 666,15	-	-	3 654,85	10 000,00
NCA	5 357,99	7 332,30	-	-	7 309,71	20 000,00
MPM	13 394,97	18 330,76	-	-	18 274,27	50 000,00
TPM	66 974,84	91 653,81	-	-	91 371,35	250 000,00
AUTRES	-	-	20 800,00	-	-	20 800,00
						-
						-
COTISATIONS	-	264 891,17	101 273,23	33 835,60	-	400 000,00
MAD GRATUITES	-	184 029,10	76 483,13	32 472,05	-	292 984,27
SOUS TOTAL	377 716,68	141 083,70	669 756,36	321 807,65	747 415,89	3 257 780,27
CONTRIBUTIONS	35 480,00	111 605,00	26 500,00	-	-	173 585,00
TOTAL	413 196,68	252 688,70	696 256,36	321 807,65	747 415,89	3 431 365,27

Ce soutien financier se décompose comme suit :

- 30 000 euros seront pris en charge sur le Budget Principal Métropolitain 2017 du Conseil de Territoire Marseille Provence (CT1). La dépense en résultant sera imputée Sous-Politique B320 Chapitre 65 – Nature 6574 – Fonction 61.

- 9 000 euros seront pris en charge sur l'Etat Spécial du Territoire Ouest Provence (CT5).

Les crédits seront pris sur les lignes budgétaires du Budget de la Métropole présentant les disponibilités nécessaires.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Signé le 17 Mai 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 2 Juin 2017

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille- Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- La délibération n° HN 01-001/16/CT du 23 mars 2016 du Conseil du Territoire portant élection de Monsieur Guy Teissier en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.

OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

La volonté politique de la Métropole Aix-Marseille-Provence de soutenir un certain nombre d'associations à caractère économique, et notamment les pôles de compétitivité, qui mènent à l'échelle de son territoire des actions pertinentes en cohérence avec les principaux axes de sa politique de développement économique

DELIBERE

Article unique :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence émet un avis favorable sur le projet de délibération du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence relatif à l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 39 000 euros au Pôle Mer Méditerranée et de l'approbation de la convention entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et le Pôle Mer Méditerranée.

Adoptée à l'unanimité,
des membres présents et représentés

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence
Député des Bouches-du-Rhône

Guy TEISSIER

Signé le 17 Mai 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 2 Juin 2017

Métropole d'Aix-Marseille-Provence
DEEN 002-590/17/CT

Signé le 17 Mai 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 2 Juin 2017